



COMPTE RENDU DE SYNTHÈSE

**CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 20 NOVEMBRE 2018
19H30 – SALLE DU CONSEIL**

L'an deux mil dix huit, le 20 novembre, le conseil municipal, légalement convoqué le 14 novembre 2018, s'est réuni dans la salle du conseil de la Mairie de Maurepas, sous la présidence de Monsieur Grégory GARESTIER, Maire,

Étaient présents :

M. GARESTIER, M. LE GALL, Mme DEBUCQUOIS, M. BURÇON, M. DOGNIN, Mme PIGEAT, M. LIET, Mme ROCHER, M. DUTAT, Mme DENIS, , Mme MILLOT (à partir du point n°4), M. MBOCK, Mme CLAUZIER (à partir du point n°4), M. NAUDIN, M. BOUTTIER, Mme ODER, M. ENGEL, M. AUROY, Mme SIMARD-CURT, M. LIGNIER, Mme SALVAN, M. GUILLOT, Mme MALAQUIN, Mme BARY, M. BELIAEFF, Mme FAYOLLE, M. WANE.

Représentés :

Mme MILLOT	par	M. GARESTIER (jusqu'au point n°3)
Mme CLAUZIER	par	M. LE GALL (jusqu'au point n°3)
Mme VENEAU	par	M. ENGEL
M. DE CHAZEAUX	par	M. BURÇON
Mme BELLEGARDE	par	Mme DEBUCQUOIS
Mme MICHON	par	M. GUILLOT
M. CHAPPAT	par	Mme BARY

Excusé :

M. LE GUÉRINEL

Secrétaire de séance :

M. NAUDIN

CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 20 NOVEMBRE 2018
19H30 – SALLE DU CONSEIL

Le compte-rendu du conseil municipal du 2 octobre 2018 sera présenté en séance du 11 décembre 2018

DIRECTION GÉNÉRALE

Rapporteur : Erwan LE GALL

Point 1 – Délégation d'attribution du conseil municipal au maire - saisine de la commission consultative des services publics locaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point 2 – Convention de groupement d'autorités concédantes pour la reconstruction et l'exploitation du centre aquatique

Point 3 – Commission de délégation de service public - création de la commission et conditions de dépôt des listes

FINANCES

Rapporteur : Sylvestre DOGNIN

Point 4 – Décision modificative n°1 – budget principal – exercice 2018

Point 5 – Autorisations de programme et crédits de paiement – modification

Point 6 – Octroi d'une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM DOMAXIS – acquisition en VEFA de 52 logements sis 8 rue de la Malmedonne à Maurepas

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Point 7 – Modification du tableau des effectifs

ÉLECTIONS

Rapporteur : Constant MBOCK

Point 8 – Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales, instituée par la loi du 1^{er} août 2016

QUESTIONS DIVERSES

DÉCISIONS

1. DCM N°2018/105 – DÉLÉGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 2 voix contre : Mme BARY, M. CHAPPAT, et 2 abstentions : Mme FAYOLLE, M. WANE. M. GARESTIER, Maire, ne prend pas part au vote.

Délègue la saisine pour avis de la commission consultative des services publics locaux à monsieur le maire, en application de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales, et ce, pendant la durée de son mandat, pour :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales.

Autorise monsieur le maire à signer tous les actes relatifs à la saisine de la commission consultative des services publics locaux.

2. DCM N°2018/106 – CONVENTION DE GROUPEMENT D'AUTORITÉS CONCÉDANTES POUR LA RECONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 2 voix contre : Mme BARY, M. CHAPPAT, 3 abstentions : M. GUILLOT, Mme MICHON, M. BELIAEFF. Ne participent pas au vote : Mme FAYOLLE, M. WANE.

Approuve la convention de groupement d'autorités concédantes pour la reconstruction et l'exploitation du centre aquatique intercommunal établie entre la commune d'Élancourt et la commune de Maurepas, annexée à la délibération.

Autorise monsieur le maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autorise monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention de groupement d'autorités concédantes, et à effectuer l'ensemble des actes afférents.

3. DCM N°2018/107 – COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - CRÉATION DE LA COMMISSION ET CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 28 voix pour, 2 voix contre : Mme BARY, M. CHAPPAT, 2 abstentions : Mme FAYOLLE, M. WANE.

Décide de créer une commission permanente de délégation de service public.

Décide de fixer comme suit les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres titulaires et suppléants :

- Les listes peuvent comporter moins de noms que de postes à pourvoir (5 titulaires/5 suppléants) ;
- Les listes à communiquer à monsieur le maire devront être déposées auprès du secrétariat général au plus tard à 10 heures la veille du conseil municipal appelé à se prononcer sur l'élection.

4. DCM N°2018/108 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 2 voix contre : Mme BARY, M. CHAPPAT, 5 abstentions : M. GUILLOT, Mme MICHON, M. BELIAEFF, Mme FAYOLLE, M. WANE

Approuve la décision modificative n°1 au budget principal relatif à l'exercice 2018 arrêté à la somme de 1 785 592,00 € et répartie de la manière suivante :

En section de fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 158 126,00 €
70 – Produits des services	407 700,00 €
73 – Impôts et taxes	7 000,00 €
74 – Dotations et subventions	32 471,00 €
75 – Autres produits de gestion courante	153 830,00 €
76 – Produits financiers	555 925,00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	1 200,00 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 158 126,00€
011 – Charges à caractère général	484 100,00 €
014 – Atténuations de produits	- 99 081,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	64 600,00 €
67 – Charges exceptionnelles	6 000,00 €
022 – Dépenses imprévues	275 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	427 507,00 €

En investissement :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	627 466,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	-9 310,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	168 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	- 25 000,00 €
Opérations	470 434,00 €
3515 – <i>Réhabilitation élémentaire Agiot</i>	380 000,00 €
3715 – <i>Aménagement centre-ville</i>	199 750,00 €
4016 – <i>Aménagement hôtel de ville</i>	18 108,00 €
3916– <i>Centre aquatique</i>	- 34 924,00 €
4118 – <i>Projet GénérationS</i>	- 92 500,00 €
458101 – Centre aquatique	67 924,00 €
020 – Dépenses imprévues	- 45 782,00 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	627 466,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserve	50 000,00 €
13 – Subventions d'investissement reçues	- 387 965,00 €
<i>Hors opération</i>	14 235,00 €
<i>Opération 3916 (centre aquatique)</i>	- 92 200,00 €
<i>Opération 4118 (projet GénérationS)</i>	- 310 000,00 €
458201 – Centre aquatique	67 924,00 €
024 – Produits des cessions	- 500 000,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilées	970 000,00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	427 507,00 €

Décide de verser au Centre communal d'action sociale de la ville de Maurepas les subventions suivantes :

- 64 600 euros au titre du fonctionnement (crédits inscrits à la DM)
- 19 405 euros au titre du dispositif de réussite éducative 2017 (crédits rattachés à l'exercice)

5. DCM N°2018/109 – AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – MODIFICATION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 2 voix contre : Mme BARY, M. CHAPPAT, 3 abstentions : M. BELIAEFF, Mme FAYOLLE, M. WANE

Fixe le montant de l'autorisation de programme « réhabilitation du groupe scolaire de l'Agot », à 4 765 000 euros (contre 4 230 000 euros lors de l'actualisation des AP/CP, en avril dernier).

Modifie la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme « réhabilitation du groupe scolaire de l'Agiot » de la manière suivante :

	CM du 10 avril 2018	Proposition
CP antérieurs à 2018	75 204,96 €	75 204,96 €
CP 2018	1 950 000,00 €	2 330 000,00 €
CP 2019	2 100 000,00 €	2 270 000,00 €
CP 2020	104 795,04 €	89 795,04 €

Fixe le montant de l'autorisation de programme « projet GénérationS » à 1 700 000 euros (contre 800 000 euros lors de sa création).

Modifie la répartition des crédits de paiement de l'autorisation de programme « projet GénérationS » de la manière suivante :

	CM du 10 avril 2018	Proposition
CP 2018	100 000,00 €	7 500,00 €
CP 2019	700 000,00 €	605 000,00 €
CP 2020		1 080 000,00 €
CP 2021		7 500,00 €

6. DCM N°2018/110 - OCTROI D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIÈRE À LA SA D'HLM DOMAXIS - ACQUISITION EN VEFA DE 52 LOGEMENTS SIS 8 RUE DE LA MALMEDONNE À MAUREPAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 2 voix contre :
Mme BARY, M. CHAPPAT

Accorde une subvention pour surcharge foncière à la SA d'HLM DOMAXIS d'un montant de 168 000 euros pour l'acquisition en VEFA de 52 logements sis 8 rue Malmedonne à Maurepas.

Approuve les termes de la convention relative au versement de la subvention susmentionnée.

Autorise monsieur le maire ou son représentant à signer ladite convention, et tout acte afférent.

7. DCM N°2018/111 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 2 abstentions :
Mme BARY, M. CHAPPAT

Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière technique

Grade : adjoint technique – effet au 01/09/2018

- ancien effectif : 93
- nouvel effectif : 101

+ 1 emploi en CDI relevant d'un niveau équivalent aux grades du cadre d'emplois des adjoints techniques

Filière police municipale

Grade : brigadier-chef principal – effet au 01/10/2018

- ancien effectif : 3
- nouvel effectif : 4

Filière médico-sociale

Grade : infirmière en soins généraux de classe normale – effet au 01/11/2018

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emplois : agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) – effet au 01/01/2019

Grade : ATSEM principal de 1^{ère} classe

- ancien effectif : 7
- nouvel effectif : 6

Grade : ATSEM principal de 2^{ème} classe – effet au 06/09/2018

- ancien effectif : 15
- nouvel effectif : 16

Filière culturelle

Grade : assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

- ancien effectif : 1
- nouvel effectif : 3

Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget et seront imputées au chapitre 012.

8. DCM N°2018/112 -DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES, INSTITUÉE PAR LA LOI DU 1ER AOÛT 2016

Le conseil municipal, après appel à candidatures par Monsieur le Maire selon les dispositions prescrites par la loi, prend acte par 30 voix pour, 2 voix contre : Mme BARY, M. CHAPPAT

De la composition de la commission de contrôle suivante :

Quatre conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

Trois membres titulaires :

- M. GUILLOT
- M. BOUTTIER
- Mme CLAUZIER

Un membre suppléant :

- M. NAUDIN

Deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

Un membre titulaire :

- Mme MALAQUIN

Un membre suppléant :

- M. BELIAEFF

Deux conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges,

Un membre titulaire :

- Mme FAYOLLE

Un membre suppléant :

- M. WANE

Cette liste sera transmise au Préfet dans les délais impartis afin qu'il prenne, conformément à la réglementation en vigueur, l'arrêté de composition de la commission de contrôle des listes électorales de Maurepas.

La séance est levée à 21h17.

Vu pour être affiché le **22 novembre 2018**
conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25
du Code général des collectivités territoriales

Grégory GARESTIER
Maire

The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text 'MAIRIE DE MAUREPAS' at the top and 'Yvelines 4' at the bottom. Inside the ring is a central emblem featuring a castle tower and a sun. Below the emblem, the text 'LE DÉPARTEMENT DE L'YVELINE' is visible. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in black ink that reads 'Garestier'.

Retiré le :